

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 13 novembre 2017, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté Rémi Beauchesne
Steve Leblanc Benoît Couture
Gilles Gauvreau

Est absent : le conseiller Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

2017-11-193 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017
4. Présentation des comptes
5. Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
6. Avis de motion - Règlement #497 fixant les taxes et tarifs 2018 ainsi que les conditions de perception
7. Fête de Noël 2017
8. Activité Casino du 25 novembre au Centre Communautaire
9. Entente avec la MRC – responsabilités à l'égard des cours d'eau
10. Responsabilité des Sentiers pédestres
11. Voyage humanitaire à Haïti – Nathalie Poisson
12. Adoption du 2^e projet de Règlement #496 amendant le règlement de zonage
13. Déneigement manuel des entrées des édifices municipaux
14. Fermeture du guichet automatique en novembre 2018
15. Adhésion 2018 – SIUCQ
16. Entente de 5 ans (2018 à 2022) – Services de loisirs et Culture de la Ville de Victoriaville
17. Médiation avec NDH – proroger le délai maximal jusqu'au 16 mars 2018
18. Médiation avec NDH – Nomination des signataires autorisés de la convention de médiation
19. Médiation avec NDH – Nomination des personnes qui participeront à la médiation
20. Projet d'annexion avec Notre-Dame (extrémité du 10^e rang) – demande d'une confirmation de leur intérêt à procéder

21. Plan et description technique du territoire visé par l'annexion – Offres de services arpenteur-géomètre
22. Correspondance
 - a) Formation Secours/heure d'Urgence Bois-Francs – Ham-Nord remporte le défibrillateur;
 - b) Le Ministère des Affaires Municipales (MAMOT) approuve notre plan d'intervention;
 - c) Rencontre pour l'accréditation MRC amie des enfants (MAE) – St-Albert mercredi 22 novembre 10h
 - d) Invitation au Déjeuner reconnaissance du Défi Santé 2017 à l'Assemblée Nationale, mercredi le 29 novembre.
23. Période de questions
24. Clôture de séance

2017-11-194 Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 2 octobre 2017 soit accepté, tel que rédigé.

2017-11-195 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 108,339.87 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2017-11-196 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les élus.

2017-11-197 Avis de motion – Règlement #497 fixant les taxes et tarifs 2018 ainsi que les conditions de perception

Le conseiller Steve Leblanc donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 497 fixant les taxes et tarifs 2018 ainsi que les conditions de perception.

2017-11-198

Fête de Noël de Ham-Nord 2017

ATTENDU QUE plusieurs organismes de la municipalité (Le Club Lions, Le Cercle des Fermières, La Bibliothèque et l'OTJ) se réunissent afin d'offrir une fête de Noël (gratuite) aux enfants de Ham-Nord;

ATTENDU QUE cette activité est de plus en plus populaire et accueille un nombre d'enfant en croissance annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté;

QUE la municipalité se joigne au groupe d'organismes impliqués en offrant gratuitement une location de salle du Centre Communautaire pour la Fête de Noël qui se déroulera le dimanche 3 décembre 2017 et accorde une aide financière de 200\$ pour cette activité.

2017-11-199

Activité Casino du 25 novembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE La Municipalité du Canton de Ham-Nord appuie l'activité de "Casino" organisée par Forum Citoyen qui aura lieu le samedi 25 novembre 2017 en permettant au comité d'utiliser les installations et équipements du Centre communautaire.

2017-11-200

Entente confiant à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application – autorisation de signature

ATTENDU QUE la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU QUE la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;

ATTENDU la décision de la MRC à l'effet de se doter d'une équipe de gestion des cours d'eau;

ATTENDU la révision par la MRC de ses outils de gestion des cours d'eau, soit le règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux et la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et leurs amendements;

ATTENDU QU'il y a lieu de convenir de nouvelles ententes entre les municipalités et la MRC pour l'application de ces outils;

ATTENDU QUE l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 578 du Code municipal pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE le Conseil autorise, au nom de la Municipalité du Canton de Ham-Nord, le maire, le directeur général et secrétaire-trésorier, et chacun d'eux séparément, à signer tout document concernant les ententes relatives à l'application de la politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et du règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et leurs amendements et confiant à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application.

2017-11-201 Responsabilité des Sentiers pédestres

CONSIDERANT une résolution reçue de l'organisme Forum Citoyen Ham-Nord se lisant comme suit :

« Attendu qu'avec les années, Forum Citoyen Ham-Nord oriente ses activités de plus en plus vers le culturel, l'artistique et l'événementiel;

Attendu que les membres de l'organisme réalisent qu'ils n'ont ni le temps, ni l'énergie, ni les ressources et l'expertise appropriées, ni l'intérêt nécessaire pour bien assumer son mandat de maintenir, entretenir et développer les sentiers pédestres d'Ham-Nord;

Il est proposé par Catherine Lachance, secondé par Claude Lapointe et accepté à l'unanimité que Forum Citoyen Ham-Nord se désiste des tâches et des responsabilités relatives aux sentiers pédestres. »

Notes :

Louis-Marie informera Mathieu Couture, directeur général de la municipalité, de cette décision et verra avec lui si cette dernière est recevable et si le bureau municipal peut prendre la relève dans la gestion du dossier des sentiers.

Louis-Marie offre à la municipalité tout son concours pour une mise à jour du dossier.

CONSIDERANT QUE la municipalité considère important la présence des sentiers pédestres (Sentier du Ruisseau Demers et Sentier des Cascades) sur son territoire et qu'elle désire garder en bon état les aménagements mis en place au cours des dernières années;

CONSIDERANT QUE la municipalité a présentement en place du personnel apte à assumer cette responsabilité;

CONSIDERANT QUE la municipalité alloue présentement une somme annuelle à Forum Citoyen dédiée à l'entretien des sentiers pédestres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord informe l'organisme Forum Citoyen Ham-Nord qu'elle accepte de reprendre la responsabilité des sentiers pédestres dès maintenant et qu'afin d'assumer cette nouvelle responsabilité, la municipalité utilisera la portion du budget annuel qu'elle allouait par le passé à l'organisme Forum Citoyen Ham-Nord.

2017-11-202 Voyage humanitaire à Haïti – Nathalie Poisson

ATTENDU QUE Mme Nathalie Poisson effectuera en janvier 2018 un voyage humanitaire à Haïti afin de venir en aide aux enfants orphelins ;

ATTENDU QU'avec les dons recueillis, des articles tels que dentifrice, brosses à dents, savons, shampoing, couvertures, chaussures etc. pourront être offerts à ses enfants ;

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté;

D'ACCORDER un montant de 50\$ à Mme Nathalie Poisson pour son projet de voyage Haïti 2018 et d'en autoriser le paiement.

2017-11-203 Adoption du 2^e projet du règlement #496 d'amendement au règlement de zonage

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER le 2^e projet de règlement au zonage intitulé "Règlement #496 amendant le règlement de zonage #453 de la municipalité du Canton de Ham-Nord.

2017-11-204 Déneigement manuel des entrées des édifices municipaux

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'affichage public d'une demande d'offre de services en lien avec le déneigement manuel à faire aux différentes entrées des édifices municipaux, tels que la Caisse populaire, Centre communautaire et Collège Horizon ;

ATTENDU QU'UNE seule offre de services a été reçue, soit celle de M. Réal Shank proposant d'effectuer le déneigement selon une rémunération à un taux horaire de 16\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord engage M. Réal Shank au taux horaire de 16\$ pour le déneigement manuel à faire aux différentes entrées des édifices municipaux.

2017-11-205

Fermeture du guichet automatique en novembre 2018

CONSIDÉRANT la rencontre faite le 7 novembre par Desjardins annonçant que le guichet automatique du Centre de services Ham-Nord serait fermé à compter de novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette rencontre du 7 novembre et suite à l'article paru dans le journal La Nouvelle, la municipalité reçoit plusieurs commentaires de résidents, entreprises, organismes demandant à la municipalité de réagir et de ne pas laisser aller cette malheureuse situation ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents de Ham-Nord et des municipalités voisines ont interpellé les élus afin que la municipalité pose des gestes concrets afin de sensibiliser Desjardins sur l'importance des services qu'ils offrent et l'importance de leur présence dans notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de Ham-Nord et des municipalités voisines demandent à la municipalité du Canton de Ham-Nord de jouer le rôle de « courroie de transmission » entre eux et Desjardins afin que leur message soit entendu et écouté;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la municipalité du Canton de Ham-Nord sont sensibles envers la requête des citoyens demandant à la municipalité d'être le porteur du message suivant : Desjardins est important chez-nous et nous souhaitons à tout prix que le guichet automatique demeure accessible et à proximité de nous ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision de la Caisse Desjardins des Bois-Francs aura comme effet de défavoriser l'autonomie et le développement des personnes et des collectivités de notre région;

CONSIDÉRANT QUE le guichet automatique représente un SERVICE important pour les membres Desjardins de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce de fermeture du guichet automatique représente pour les résidents de Ham-Nord et les environs un « grand pas en arrière » puisque la présence du guichet est un élément important, voire essentiel au maintien de la vitalité de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du guichet automatique signifie pour nos résidents et les municipalités voisines qu'ils devront de se déplacer vers Victoriaville, Asbestos ou Disraëli pour avoir accès à ce service, situation que tous considèrent déplorable et inacceptable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord a eu des discussions avec les élus des municipalités voisines (Sts-Martyrs-Canadiens, Notre-Dame-de-Ham, St-Adrien et St-Fortunat) et que celles-ci ont démontré et manifesté leur désaccord et leurs craintes suite à l'annonce de fermer le guichet automatique du Centre de services Ham-Nord à compter de novembre 2018 et qu'elles désirent s'unir à nous afin de maintenir ce service en place puisque leurs résidents seraient également grandement touchés par la perte du guichet automatique ;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de Ham-Nord et ses environs désirent démontrer de façon claire que Desjardins est IMPORTANT dans notre milieu et que le guichet automatique représente un service essentiel pour notre région;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement une grande « mobilisation citoyenne » ayant pour but de sensibiliser Desjardins sur l'importance inestimable de la présence d'un guichet automatique pour notre milieu, autant pour les résidents de Ham-Nord que ceux des petites municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QUE la décision de fermer le guichet automatique de Ham-Nord va à l'encontre de l'identité propre qui caractérise Desjardins, soit celle d'être à « proximité des communautés » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a à Ham-Nord et ses environs plusieurs situations particulières qui nous différencie en tant que municipalité et en tant que région, des caractéristiques propres à nous telles que :

- Notre éloignement géographique de plus de 30 Km de la Ville de Victoriaville, Asbestos ou Disraëli ;
- Il est très important de prendre en considération que le nombre de transactions effectuées au guichet est en lien direct avec la densité de la population et qu'au guichet de Ham-Nord, il sera excessivement difficile d'atteindre les « standards » établi par Desjardins puisque le nombre d'utilisateurs à Ham-Nord et ses environs est de beaucoup moindre qu'ailleurs;
- Le fait qu'Ham-Nord représente une municipalité « Centre » offrant plusieurs services à ses résidents et aux municipalités voisines, ce qui nécessite la disponibilité de liquidités en TOUT TEMPS, autant pour les différents commerces que pour les nombreuses activités tenues en soirée et durant les week-ends et dont les participants proviennent autant de Ham-Nord que des municipalités voisines ;
- Le fait que nulle part ailleurs sur le territoire desservi par la Caisse Desjardins des Bois-Francis, des résidents ont à parcourir une aussi grande distance afin de bénéficier de l'accès à ce service;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord mette en œuvre des actions concrètes (Ex : pétition) pour que le message de nos citoyens et ceux des environs soit entendu par Desjardins ;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord, en partenariat avec les municipalités voisines, sensibilisent la direction de la Caisse Desjardins des Bois-Francis sur la réalité propre à notre région et demande à Desjardins de réévaluer cette décision qui aurait pour effet de défavoriser l'autonomie et le développement des personnes et des collectivités de notre région ;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord demande aux municipalités voisines (Saints-Martyrs-Canadiens, Notre-Dame-de-Ham, Saint-Fortunat et Saint-Adrien) d'adopter une résolution d'appui au maintien du guichet automatique à Ham-Nord à leur séance du conseil de décembre 2017 puisque toutes seraient grandement affectées par le départ du guichet ;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord demande une rencontre avec la direction de la Caisse Desjardins des Bois-Francis afin d'évaluer ensemble les options et scénarios possibles afin de maintenir un guichet automatique à Ham-Nord;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la direction de la Caisse Desjardins des Bois-Francis ainsi qu'à chacune des 4 municipalités voisines (Saints-Martyrs-Canadiens, Notre-Dame-de-Ham, Saint-Fortunat et Saint-Adrien).

2017-11-206 Adhésion 2018 - S.I.U.C.Q.

ATTENDU QUE le Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q.) de la MRC d'Arthabaska est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de soutenir les services de première ligne lors d'une urgence;

ATTENDU QUE la municipalité peut adhérer aux services du S.I.U.C.Q. pour une contribution annuelle de 1.10\$/habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord adhère aux services du Service d'Intervention d'Urgence Civil du Québec (S.I.U.C.Q.) de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2018.

2017-11-207 Entente de 5 ans (2018 à 2022) – Services de Loisirs et Culture de la Ville de Victoriaville

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord adhère à l'entente intermunicipale de 5 ans (2018 à 2022) relative au loisir et à la culture avec la Ville Victoriaville, et ce, au coût de 6,656\$ pour l'année 2018 avec indexation annuelle de 2.5% pour les années suivantes;

QUE François MARCOTTE et Mathieu COUTURE, respectivement maire et directeur général de la municipalité, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité cette entente avec la Ville de Victoriaville.

2017-11-208 Dossier Médiation avec Notre-Dame-de-Ham – Proroger le délai maximal jusqu'au 16 mars 2018

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE PROROGER le délai maximal prévu pour le dossier de médiation avec la municipalité de Notre-Dame-de-Ham (différend sur le partage des sommes perçues comme droit d'imposition des carrières et sablières) jusqu'au **16 mars 2018**.

2017-11-209 Dossier Médiation avec Notre-Dame-de-Ham – Nomination des signataires autorisés de la convention de médiation

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE NOMMER M. François Marcotte, maire, et M. Mathieu Couture, Directeur général, comme signataires autorisés de la municipalité du Canton de Ham-Nord de la convention de médiation dans le dossier de médiation avec la municipalité de Notre-Dame-de-Ham (différend sur le partage des sommes perçues comme droit d'imposition des carrières et sablières).

2017-11-210 **Dossier Médiation avec Notre-Dame-de-Ham – Nomination des participants à la médiation**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE NOMMER M. François Marcotte, maire, et M. Mathieu Couture, Directeur général, comme personnes autorisées de la municipalité du Canton de Ham-Nord à participer aux séances de médiation dans le dossier de médiation avec la municipalité de Notre-Dame-de-Ham (différend sur le partage des sommes perçues comme droit d'imposition des carrières et sablières).

2017-11-211 **Projet d'annexion avec Notre-Dame (extrémité du 10^e rang) – demande d'une confirmation de leur intérêt à procéder**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord a reçu en décembre 2016 la résolution #10-12-16 de la part de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham confirmant leur intérêt à ce que la propriété portant le matricule #1490-42-6650 (Jasmino Sirop) située à Notre-Dame soit annexée au territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous travaillons depuis quelques mois sur ce dossier et que nous sommes rendus à l'étape de faire intervenir les arpenteurs-géomètres afin qu'ils dressent un « plan et description technique du territoire visé par l'annexion »;

CONSIDÉRANT QU'un an plus tard, notre dossier est avancé et qu'avant d'engager des coûts, nous aimerions obtenir une confirmation comme quoi le conseil municipal de Notre-Dame est toujours en accord avec ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de ham-Nord demande une confirmation à la municipalité de Notre-Dame-de-Ham comme quoi ils sont toujours en accord avec le projet d'annexion par Ham-Nord de la propriété portant le matricule #1490-42-6650 (Jasmino Sirop).

2017-11-212 **Plan et description technique du territoire visé par l'annexion – Offres de services arpenteur-géomètre**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord se doit d'obtenir d'un arpenteur-géomètre un « plan et description technique du territoire visé par l'annexion » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord a demandé à 2 firmes d'arpenteur-géomètre un prix pour ce mandat, soit à Auclair Drolet (1,000\$ + tx) et à Étude Jacques Blanchard (2,470\$ + tx);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord se doit d'obtenir de la part de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham une confirmation comme quoi le conseil municipal de Notre-Dame est toujours en accord avec ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de ham-Nord octroi le contrat à Auclair Drolet, arpenteur-géomètre au prix forfaitaire de 1,000\$ + tx, et ce, conditionnement à la réception d'une confirmation comme quoi le conseil municipal de Notre-Dame est toujours en accord avec ce projet.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. Que la municipalité du Canton de Ham-Nord, grâce à une participation de 11% (93 participants), remporte le défibrillateur dans le cadre de l'activité « Formation Secours/heure » d'Urgence Bois-Francis ;
2. De la réception d'une correspondance du MAMOT comme quoi notre Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussés est approuvé ;
3. D'une rencontre prévue le mercredi 22 novembre 2017 à St-Albert en lien avec l'Accréditation MRC AMIE DES ENFANTS;
4. D'une invitation à participer au « Déjeuner reconnaissance Défi Santé 2017 » qui aura lieu à l'Assemblée nationale du Québec, mercredi le 29 novembre 2017 de 8h à 10h.

Le maire lève l'assemblée à 20h40.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.